

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/01/2007 - Convocation du 16/01/2007
Compte rendu affiché le : 02/02/2007

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	19
Votants	22

Présents : M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mle VEYRIER; Mme BROSSARD; Mme GLATARD; Mme MARMONIER; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. CHRETIN; Mme DESVIGNES; Mme PERRIN; M. MACHURAT; Mle MILLET

Absents représentés : M. BELLOT (pouvoir à M. MACHURAT); M. FORGET (pouvoir à M. GONDELAUD); M. CHATUT (pouvoir à Mme GUERIN)

Absents excusés : M. POINT

Absents : Mme WYMANN; M. GOSSET; Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR; M. BOUREZG

Objet : Mission d'urbanisme : secteur du Vieux Château

Dans l'hypothèse des mutations qui pourraient intervenir sur le bâtiment, il convient de disposer des éléments permettant la prise en compte des impératifs urbains du secteur. Ainsi, une étude est nécessaire pour voir dans quelles conditions les accès, les stationnements, le parti architectural, les coloris... d'un éventuel projet doivent s'intégrer dans le bâti et la voirie existants.

En conséquence, après sélection d'un maître d'œuvre apte techniquement et juridiquement de réaliser cette étude dont le coût est estimé à 15 000 € environ, il conviendra de procéder à la signature du contrat correspondant.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à procéder au lancement puis au suivi de cette procédure indispensable pour bénéficier d'une réelle maîtrise des projets de développement dans ce secteur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Urbanisme,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU le Plan Local d'Urbanisme,
- VU la ZPPAUP,
- **DÉCIDE de réaliser la mission d'urbanisme décrite ci-dessus,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire,**
- **PRECISE que la dépense correspondante fait l'objet d'une ligne budgétaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÛNE,
Le 25 janvier 2007
Le Maire,
Paul LAFFLY.**



*Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 09/02/2007
Publication ou affichage du 09/02/2007
Paul LAFFLY,
Maire.*